

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÉSOLUTION PP-077 - 99999, avenue Cadieux

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 8 juin 2026, le conseil d'arrondissement a adopté la résolution suivante :

Résolution PP-077 visant à permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages comprenant six logements pour le 99999, avenue Cadieux, soit le lot 1 173 608 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Cette résolution entre en vigueur immédiatement et est déposée au bureau du secrétaire d'arrondissement où elle peut être consultée.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord,

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Le 18 juin 2026